

## Grille d'éligibilité et de priorisation des actions subventionnables au titre du CNDS 2015

ENVELOPPES SPECIFIQUES		
Emploi	Emploi CNDS	action répondant aux caractéristiques et priorités de la fiche "emploi"
Santé	Projet sport santé bien être	action répondant aux caractéristiques et priorités de la fiche "santé"
Haut	Structures en amont haut niveau	action répondant aux caractéristiques et priorités de la fiche "accès au sport de haut niveau"
ACTIONS PRIORITAIRES		
Ensemble des actions subventionnables listées ci-dessous à destination d'un public cible (femmes, jeunes de moins de 18 ans en territoires carencés, personnes en situation de handicap) et/ou se déroulant sur un territoire carencé : ZRR, nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville		
ACTIONS SUBVENTIONNABLES		
Aide à l'accès au club		
Incidations à la venue dans le club		
Aide directe à l'activité sportive		
Acquisition de petit matériel		uniquement achat de matériel favorisant la sécurité des pratiquants
Ecole de sport		action pouvant contenir de l'achat de matériel pédagogique (pas de maillots)
Stages sportifs de perfectionnement et Matériel spécifique handi		uniquement à destination de compétiteurs non référencés dans le public cible de la fiche spécifique HN
Création nouvelles activités sportives		uniquement pour des achats concertés avec les ligues régionales handisport et sport adapté
Opération "Savoir nager"		dispositifs et initiatives visant à développer l'apprentissage de la natation / uniquement par les disciplines membres du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA)
Activités péri et extrascolaires		
Accompagnement éducatif		dispositifs identiques aux années précédentes et maintenus en région Limousin
Pratiques féminines et responsabilités		
Incitation à la pratique		
Formation des dirigeantes		
Aide à la formation		
Administrative (droit, comptabilité, gestion)		
Juges, arbitres		une formation est éligible pour les clubs si le CD et la ligue attestent de l'absence de la formation recherchée
Animation encadrement (tech-péda)		
Santé et éthique		
Lutte violence et incivilités		
Lutte contre toute discrimination		
Formation au secourisme		pas de financement de DAE. action uniquement éligible dans le cadre d'organisation de session dans un principe de mutualisation
Développement durable		
Action phare		
Développement des sports de nature		
Valorisation des lieux de pratique		
Soutien du mouvement sportif		
Autre action du mouvement sportif		action uniquement réservées au mouvement sportif CROS et CDOS